

DECISION DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

(Établie en deux exemplaires originaux)

Réf. SPA : OU0212-02

SNCF Réseau

Vu le code des transports, notamment son article L. 2111-21;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L. 2141-1 / L.2141-2,

Vu le décret n° 2019-1587 du 31 décembre 2019 approuvant les statuts de la société SNCF Réseau et portant diverses dispositions relatives à la société SNCF Réseau ;

Vu le décret n° 2019-1516 du 30 décembre 2019 relatif aux règles de gestion domaniale applicables à la société SNCF Réseau et sa filiale mentionnée au 5° de l'article L. 2111-9 du Code des transports (SNCF Gares & Connexions), notamment son article 3,

Vu l'Arrêté du ministre de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie du 25 juin 2015 fixant les obligations d'information de l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (ARAFER) des projets de déclassement de la SNCF, SNCF Réseau et SNCF Mobilités,

Vu la décision SIEGE-DP-E1-DGCS-0010 portant délégation de pouvoirs du président-directeur général au directeur général adjoint clients et services

Vu la décision DTERR-DP-E2-DGCS-0040 portant délégation de pouvoirs du directeur général clients et services au directeur territorial **centre val de Loire**

Vu l'avis du Conseil Régional du centre val de Loire en date du **17/12/2022**

Vu l'autorisation de l'État en date du **26/06/2023**,

Considérant que le bien n'est plus affecté aux missions de la SA SNCF Réseau

DECIDE :

ARTICLE 1

Terrains :

Les deux parcelles de terrain nu sises à LA LOUPE tel qu'elles apparaissent dans le tableau ci-dessous et sur le plan joint à la présente décision sous teinte rose, sont déclassées du domaine public ferroviaire.

Code INSEE Commune	Lieu-dit	Références cadastrales		Surface (m ²)
		Section	Numéro	
28214 LA LOUPE	3 rue du phalanstère	AH	369	62
28214 LA LOUPE	3 rue du phalanstère	AH	370	51
			TOTAL	113

ARTICLE 2

Copie de la présente décision sera communiquée à la Préfète du Département de l'Eure et Loir et au Ministre chargé des Transports.

La présente décision de déclassement sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du département de l'Eure et Loir

La présente décision sera publiée au Bulletin Officiel de SNCF Réseau,

Fait à Orléans,
Le 7/07/23



Francesca ACETO
Directrice territoriale Centre – Val de Loire